

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINT-AUBIN-SUR-MER Budget communal

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET COMMUNAL SAINT-AUBIN-SUR-MER

Numéro SIRET : **21140562600089**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE COURSEULLES-SUR-MER

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : SERVICE LOCATION IMMOBILIERE

ANNEE 2016

Code INSEE 14562	SAINT-AUBIN-SUR-MER Budget communal SERVICE LOCATION IMMOBILIERE	CA 2016
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 210
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	1 074
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	78,86	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	121,43	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	113,60	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 476 970,92	G	1 506 121,47
	Section d'investissement	B	2 314 451,69	H	2 304 075,28
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	8 948,17 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			3 800 370,78 = A+B+C+D		3 810 196,75 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		0,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 476 970,92 = A+C+E		1 506 121,47 = G+H+K
	Section d'investissement		2 323 399,86 = B+D+F		2 304 075,28 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		3 800 370,78 = A+B+C+D+E+F		3 810 196,75 = G+H+I+J+K+L

25400 - LOCATION CASINO-SAINT-AUBIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 326 043,01	2 193 188,07	4 519 231,08
Titres de recettes émis (b)	2 304 075,28	2 311 498,57	4 615 573,85
Réductions de titres (c)	0,00	805 377,10	805 377,10
Recettes nettes (d = b - c)	2 304 075,28	1 506 121,47	3 810 196,75
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 326 043,01	1 504 010,97	3 830 053,98
Mandats émis (f)	2 314 451,69	1 501 621,04	3 816 072,73
Annulations de mandats (g)	0,00	24 650,12	24 650,12
Dépenses nettes (h = f - g)	2 314 451,69	1 476 970,92	3 791 422,61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		29 150,55	18 774,14
(h - d) Déficit	10 376,41		

25400 - LOCATION CASINO-SAINT-AUBIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOCATION CASINO-SAINT-AUBIN					
Investissement	-8 948,17	0,00	-10 376,41	0,00	-19 324,58
Fonctionnement	60 959,10	60 959,10	29 150,55	0,00	29 150,55
Sous-Total	52 010,93	60 959,10	18 774,14	0,00	9 825,97
TOTAL II	52 010,93	60 959,10	18 774,14	0,00	9 825,97
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	52 010,93	60 959,10	18 774,14	0,00	9 825,97

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 960,00	18 632,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	16 960,00	18 632,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	90 349,00	42 108,26	43 547,37	0,00	4 693,37
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	177 309,00	130 740,26	43 547,37	0,00	3 021,37
023	Virement à la section d'investissement (2)	21 699,77	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	964 427,40	964 308,49	0,00	0,00	118,91
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	338 374,80	338 374,80	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 324 501,97	1 302 683,29	0,00	0,00	21 818,68
	TOTAL	1 501 810,97	1 433 423,55	43 547,37	0,00	24 840,05
	Pour information	(3)				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015	0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	29 552,17	29 552,17	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 500,00	123 756,64	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	150 052,17	153 308,81	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	805 377,10	115 053,86	0,00	0,00	690 323,24
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	955 429,27	268 362,67	0,00	0,00	687 066,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	338 374,80	338 374,80	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 237 758,80	1 237 758,80	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 193 188,07	1 506 121,47	0,00	0,00	687 066,60
	Pour information	(3)				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015	0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 754,10	10 543,95	0,00	210,15
16	Emprunts et dettes assimilées	131 000,00	130 567,00	0,00	433,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		141 754,10	141 110,95	0,00	643,15
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		143 754,10	141 110,95	0,00	2 643,15
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	1 273 956,74	1 273 956,74	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 173 340,74	2 173 340,74	0,00	0,00
TOTAL		2 317 094,84	2 314 451,69	0,00	2 643,15
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		8 948,17			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	4 850,95	0,00	149,05
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 000,00	4 850,95	0,00	149,05
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	60 959,10	60 959,10	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 959,10	60 959,10	0,00	0,00
45..	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		65 959,10	65 810,05	0,00	149,05
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	21 699,77	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	964 427,40	964 308,49	0,00	118,91
041	Opérations patrimoniales (1)	1 273 956,74	1 273 956,74	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 260 083,91	2 238 265,23	0,00	21 818,68
TOTAL		2 328 043,01	2 304 075,28	0,00	21 967,73
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		0,00			

SAINT-AUBIN-SUR-MER Budget communal - 14 - SERVICE LOCATION IMMOBILIERE	CA 2016
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1058 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	18 632,00	0,00	18 632,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	85 655,63	1 237 758,80	1 323 414,43
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	0,00	70 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	64 924,49	64 924,49
	Dépenses de fonctionnement - Total	174 287,63	1 302 683,29	1 476 970,92
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 543,95	0,00	10 543,95
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	130 567,00	1 273 956,74	1 404 523,74
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	899 384,00	899 384,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	141 110,95	2 173 340,74	2 314 451,69
	Pour information			8 948,17
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015			8 948,17

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	29 552,17	0,00	29 552,17
75	Autres produits de gestion courante	123 756,64	0,00	123 756,64
76	Produits financiers	115 053,86	0,00	115 053,86
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	1 237 758,80	1 237 758,80
Recettes de fonctionnement - Total		268 362,67	1 237 758,80	1 506 121,47
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 959,10	0,00	60 959,10
13	Subventions d'investissement	4 850,95	0,00	4 850,95
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	2 173 340,74	2 173 340,74
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,00	24 043,40	24 043,40
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	40 881,09	40 881,09
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		65 810,05	2 238 265,23	2 304 075,28
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 960,00	18 632,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
61521	Terrains	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6161	Assurance multirisques	0,00	3 992,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	60,00	50,00	0,00	0,00	10,00
63512	Taxes foncières	15 500,00	14 590,00	0,00	0,00	910,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		16 960,00	18 632,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	90 349,00	42 108,26	43 547,37	0,00	4 693,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	66 758,38	0,00	0,00	3 241,62
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	20 349,00	-24 650,12	43 547,37	0,00	1 451,75
67	Charges exceptionnelles (c)	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		177 309,00	130 740,26	43 547,37	0,00	3 021,37
023	Virement à la section d'investissement	21 699,77	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	964 427,40	964 308,49	0,00	0,00	118,91
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co	24 043,40	24 043,40	0,00	0,00	0,00
6862	Dotations aux amort. des charges financières à répa	41 000,00	40 881,09	0,00	0,00	118,91
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		966 127,17	964 308,49	0,00	0,00	21 818,88
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fo	338 374,80	338 374,80	0,00	0,00	0,00
6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordn	338 374,80	338 374,80	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 324 501,97	1 302 683,29	0,00	0,00	21 818,88
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 501 810,97	1 433 423,55	43 547,37	0,00	24 840,05
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	43 547,37
Montant de l'exercice 2015	24 650,12
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	18 897,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	29 552,17	29 552,17	0,00	0,00	0,00
74758	Autres groupements	29 552,17	29 552,17	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 500,00	123 756,64	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	105 000,00	54 583,32	0,00	0,00	50 416,68
758	Produits divers de gestion courante	15 500,00	69 173,32	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		150 052,17	163 308,81	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	805 377,10	115 053,86	0,00	0,00	690 323,24
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	805 377,10	115 053,86	0,00	0,00	690 323,24
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		955 429,27	268 362,67	0,00	0,00	687 066,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00	0,00
796	Transferts de charges financières	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	338 374,80	338 374,80	0,00	0,00	0,00
796	Transferts de charges financières	338 374,80	338 374,80	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 237 758,80	1 237 758,80	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 193 188,07	1 506 121,47	0,00	0,00	687 066,60
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	10 754,10	10 543,95	0,00	210,15
1328	Autres	10 754,10	10 543,95	0,00	210,15
16	Emprunts et dettes assimilées	131 000,00	130 567,00	0,00	433,00
1641	Emprunts en euros	131 000,00	130 567,00	0,00	433,00
16812	Entreprises non financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		141 754,10	141 110,95	0,00	643,15
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		143 754,10	141 110,95	0,00	2 643,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 273 956,74	1 273 956,74	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	636 978,37	636 978,37	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	636 978,37	636 978,37	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 173 340,74	2 173 340,74	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 317 094,84	2 314 451,69	0,00	2 643,15
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		8 948,17			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	4 850,95	0,00	149,05
1328	Autres	5 000,00	4 850,95	0,00	149,05
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 000,00	4 850,95	0,00	149,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 959,10	60 959,10	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 959,10	60 959,10	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 959,10	60 959,10	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		65 959,10	65 810,05	0,00	149,05
021	Virement de la section de fonctionnement	21 699,77	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	964 427,40	964 308,49	0,00	118,91
1641	Emprunts en euros	899 384,00	899 384,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	23 903,40	23 903,40	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	140,00	140,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	41 000,00	40 881,09	0,00	118,91
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		966 127,17	964 308,49	0,00	21 818,68
041	Opérations patrimoniales (5)	1 273 956,74	1 273 956,74	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	636 978,37	636 978,37	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	636 978,37	636 978,37	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 260 083,91	2 238 265,23	0,00	21 818,68
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 326 043,01	2 304 075,28	0,00	21 967,73
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

SAINT-AUBIN-SUR-MER Budget communal - 14 - SERVICE LOCATION IMMOBILIERE		CA	2016
--	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTER90071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

	IV
IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé ON	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux	Taux actuel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					2 704 822,58									
MIN254265EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	30/01/2008	31/10/2008	01/02/2009	2 704 822,58	F		4,81	0,0		T	C	O	A-1
A1409022	CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	10/04/2009	02/05/2009	20/09/2009	200 000,00	F		0,0	0,0		T	X	O	A-1
MON605856	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	30/11/2015	01/01/2016	01/05/2016	1 904 822,58	F		3,24	3,28903		A	X	N	A-1
Total général					2 704 822,58									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer le mode d'amortissement : P pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCE1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annulés de l'exercice		ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
Emprunts et Dettes au 31/12/2016												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)				2 357 982,90					130 567,00	46 282,28	0,00	43 547,37
MIN254285EUR				2 357 982,90					130 567,00	46 282,28	0,00	43 547,37
A1409022	N			440 000,00	21,92	F		4,97294	20 000,00	22 127,34	0,00	3 605,72
MON505856	N			110 683,06	7,42	F		2,90278	13 044,26	3 411,42	0,00	361,78
	N			1 807 299,84	21,42	F		3,26903	97 522,74	20 743,52	0,00	39 579,87
Total général				2 357 982,90					130 567,00	46 282,28	0,00	43 547,37

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent, suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen, du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnet)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	2 357 982,90					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

SAINT-AUBIN-SUR-MER Budget communal - 14 - SERVICE LOCATION IMMOBILIERE

CA 2016

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option cap, floor, tunnel, swaption.

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture
Total								

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A.1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

SAINT-AUBIN-SUR-MER Budget communal - 14 - SERVICE LOCATION IMMOBILIERE

CA

2016

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)**

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et de remboursement (6)		Capital restant au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié		Intérêts	Capital			
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)								Taux act. (3)	Taux act. (4)	

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
 (2) Taux à la date de renégociation.
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renégociation.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

SAINT-AUBIN-SUR-MER Budget communal - 14 - SERVICE LOCATION IMMOBILIERE	CA 2016
--	----------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le MAIRE,
A Saint-Aubin-sur-mer, le 21/03/2017
Le MAIRE,

Le Maire
Jean-Paul DUCOULOMBIER



Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTES : Pour : 17
Contre : -
Abstention : -

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Saint-Aubin-sur-mer, le 21/03/2017

Date de convocation : 14/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

AUDIGIE Marie-Françoise	
BERTY Alexandre	
BREARD Joël	
DESLEUX Annie	
DUCOULOMBIER Jean-Paul (sorti de la salle lors du vote)	
FRENEHARD Isabelle	
GALLIER Noëlle	
GESLAIN Christine	
HEBERT Olivier	
JOLIMAITRE Marie-Thérèse	
JUMEL Bruno	
LEMOIGNE Thierry	
LEMULLOIS Sophie	

PREFECTURE DU CALVADOS

23 MARS 2017

COURRIER

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

MARTEAU Christine	
MORIN Guy	<i>Po</i>
RIQUAL Arnaud	<i>[Signature]</i>
SALMON-DUCOULOMBIER Michèle	<i>[Signature]</i>
TANCREZ Jean-Paul	<i>[Signature]</i>
TRANQUART Jean-Alain	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le *Maire*, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23.03.17 et de la publication le 23.03.17

A Saint-Aubin-sur-mer, le 23.03.17

Le Maire

Jean-Paul DUCOULOMBIER



SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.16	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.17	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.19	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.20	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.21	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.23	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.24	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.25	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.26	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
	C1.1 - Etat du personnel		X
	C1.2 - Action de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.27	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

